ssp vaud *Syndicat suisse des services publics*

Decfo/Sysrem: chez vous prochainement!

Le 2 juin dernier, le Conseil d'Etat a signé avec la Fédération des sociétés de fonctionnaires (FSF) un accord portant sur les *«Orientations générales pour la mise en œuvre de Decfo/Sysrem»*.

Le SSP a refusé de signer cet accord sur décision de son assemblée générale parce que:

- Nous pensons qu'il est inacceptable que, dans un canton aussi riche, des salarié·e·s de la fonction publique voient leur salaire à venir baisser.
- Ce que nous avons obtenu depuis le mois de juillet 2007 est insuffisant. Certes, notre grève et nos mobilisations ont permis d'arracher des revalorisations et quelques avancées concrètes pour le personnel. Mais les concessions du Conseil d'Etat sont très nettement insuffisantes.
- Des milliers de salarié·e·s ignorent encore leur classification. Il est inacceptable qu'un accord soit signé sur le dos de cette partie importante du personnel.

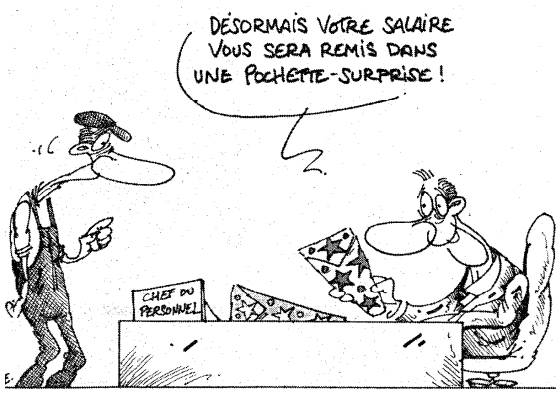

Nous continuons de nous battre pour le personnel qui ne connaît toujours pas sa classe salariale. Nous continuons de dénoncer un accord qui ressemble fort à un «chèque en blanc» donné à l'employeur. Nous continuons de dénoncer les pertes salariales sur la carrière de nombreuses fonctions. Nous continuons de dénoncer la méthode Decfo elle-même.
Pour toutes ces raisons, nous continuons la bataille contre ce nouveau système, à tous les niveaux possibles!

Infos et documents: www.ssp-vaud.ch

DECFO/SYSREM, MODE D'EMPLOI...

1ère étape

Depuis le 2 juin, on en sait un peu plus sur le calendrier prévu par le Conseil d'Etat pour la mise en œuvre de Decfo/Sysrem. Une fois les négociations sectorielles dans l'enseignement bouclées (d'ici à la fin de l'été), le Conseil d'Etat communiquera à chacune et chacun, par courrier, la nouvelle classe salariale et le salaire prévu. Ces lettres devraient vous parvenir au plus tard à la fin du mois de septembre. Pendant ce temps, les négociations en vue d'un accord final devraient débuter. Mais beaucoup de choses sont déjà figées par le texte signé le 2 juin par la FSF: nous ne pourrons ainsi négocier que quelques aspects de la mise en œuvre concrète du système Decfo/Sysrem.

2ème étape

Une fois votre futur salaire connu, contactez le SSP pour savoir si la classification et le salaire qui en découle sont corrects. L'une de nos revendications consistait à obtenir la création d'un organe de recours contre la classification. Nous l'avons obtenu, il s'agit maintenant de l'utiliser! Si votre classification ne vous satisfait pas, prenez immédiatement contact avec le secrétariat du SSP pour vous informer. Nous pouvons alors déposer un recours contre la classification prévue. Attention également aux «fausses revalorisations»: une augmentation momentanée du salaire, mais une perte sur la longueur. Pour vous prémunir contre toute mauvaise surprise, là aussi, contactez le SSP!

3ème étape

Le Conseil d'Etat veut aller très vite entre le moment où le salaire est communiqué à chacun·e et la signature d'un «accord final»: entre deux semaines et un mois seront laissés au personnel et à ses organisations pour apprécier l'ensemble de la classification et donc les conséquences réelles de Decfo/Sysrem pour le personnel. C'est scandaleusement court, ce qui montre bien que le Conseil d'Etat craint les réactions des salarié·e·s à l'annonce des – mauvaises – surprises. Des négociations avec les trois organisations du personnel reprendront alors, justement en vue d'un accord final. Le SSP y participera et se battra sur tous les points encore négociables.

4ème étape

Après la conclusion de ce que le Conseil d'Etat appelle «l'accord final», le projet sera présenté au Grand Conseil, probablement à la fin de l'automne. Le texte voté, Decfo/Sysrem entrera en vigueur. La date du passage du système actuel au nouveau n'est pas encore fixée, elle devra être négociée.
Notre lutte ne s'arrêtera pas avec l'entrée en vigueur de Decfo/Sysrem: nous utiliserons, ensemble, tous les moyens nécessaires pour lutter contre les baisses de salaires. Nous pourrons également demander, rapidement, la reclassification d'une fonction et déposer des recours contre toute classification individuelle ou collective.

Pour vous défendre contre Decfo/Sysrem et pour faire respecter vos droits, nous vous invitons à devenir membre du SSP. Ainsi, vous vous défendez vous-mêmes et vous participez à la défense de toutes et tous contre l'arbitraire.

Je souhaite : ° recevoir des informations sur le SSP ° adhérer au SSP
Nom……..Prénom……
Adresse……
A renvoyer à : SSP-Région Vaud, case postale 1324, 1001 Lausanne ou par courriel à: vaud@ssp-vpod.ch